

PV de la réunion du Conseil d'Administration FVWB

20/01/2026 - Beez

Présidente: D. Reterre

Administrateurs: B. Dewilde, S. André, D. Van Bever, F. Offermans, D. Vanleeuw, P. Herbrandt, A.-M. Habets

Directrice générale : L. Rase

Cellules : B. Valentin, D. Blairon (DT), E. Humblet, A. Michaux

Invités permanents : A. Cathelyns, M. Hourlay, R. Gruselin

Excusé : P. Carlier, P. Achten

1. Administration

1.1 Approbation du PV de la réunion du CA du 9 décembre 2025

P. Herbrandt a fait quelques modifications de style et d'orthographe en ligne.

B. Dewilde fait remarquer que la formulation utilisée au point 2.2. sur les fiches fiscales en 2026 n'est pas correcte. Celle-ci est modifiée

« Pour 2026... Tout dépassement du plafond de défraiement **ou** du kilométrage donnera lieu à l'émission d'une fiche fiscale. »

Vote : 5 OUI, 2 NON et 1 Abstention



1.2 Demande de dérogation au décret Sport

Il s'agit d'une demande de dérogation concernant l'obligation, prévue par le décret Sport, selon laquelle le CA doit être composé d'au moins un tiers de personnes d'un sexe différent. À ce jour, la fédération n'est pas en ordre sur ce point.

Cette demande constitue la dernière possibilité de dérogation de six mois dont la fédération peut bénéficier. Passé ce délai, elle ne sera plus en conformité avec le décret Sport sur ce point, ce qui pourrait entraîner des conséquences en matière de reconnaissance et de financement.

1.3 Mandat AISF

Des élections pour le Conseil d'administration de l'AISF se dérouleront le 2 avril. Les candidatures sont à envoyer au plus tard une semaine avant cette date.

D. Reterre, actuellement Vice-présidente de l'AISF, informe qu'elle ne souhaite pas renouveler sa candidature.

La FVWB propose la candidature de Ph. Achten.

1.4 Suivi de la demande de Limal concernant désaffiliations

Le CA s'est déjà positionné sur ce point lors de sa dernière réunion.

1.5 Indemnités de formation: suivi

Les indemnités de formation ont été calculées sur base des informations envoyées par les clubs lors de la collecte d'informations par le secrétariat de la FVWB. Les factures et les notes de crédits ont été envoyées aux clubs.



1.6 Demande de transfert exceptionnel du Seraing V.B.C vers Remouchamps Glawenne V.C.

Conformément aux décisions prises précédemment dans des cas similaires, le transfert est refusé.

Toutefois, les joueuses évoluant en catégorie jeunes, il existe des possibilités d'examen au niveau provincial. Le CP Liège pourrait ainsi analyser la situation et voir si une solution peut être envisagée dans le cadre de ses compétences.

1.7 Réformes des statuts

Une réunion spécifique du CA aura lieu le mercredi 11 février, 19h00, afin d'avancer de manière constructive sur le sujet.

2. Trésorerie

2.1 Amendements budget 2026 - AG 7 février 2026

Approuvé.

2.2 Point sur la trésorerie et la comptabilité

Le Trésorier informe de l'avancement de la mise en ordre de la comptabilité et du passage sur le nouveau software.

La DG informe :

- Que la fédération a reçu un courrier de Belfius demandant l'actualisation de la liste des mandataires du compte. À défaut de régularisation, le compte sera bloqué dans un délai de deux mois.

>> Actions : mettre à jour la liste des mandataires, transférer les fonds vers le compte BNP et procéder, à terme, à la fermeture du compte Belfius.

- Des derniers subsides qui ont été versés sur le compte de la fédération.
- À propos d'une opportunité de collaboration avec VV concernant la campagne de publicité Foodbag. Cette collaboration pourrait générer des revenus via des codes promotionnels, sans charge de travail pour la fédération. Validé par le CA.

2.3 Dossiers Loterie nationale 2025 et 2026

La DG informe que les trois dossiers de demande de subsides auprès de la Loterie nationale pour 2026 ont été déposés :

- Visibilité des équipes nationales
- Digitalisation
- Lady Fortuna

Les clefs de répartition entre la FVWB et VV sont mentionnées dans les dossiers.

Les clefs de répartition pour les dossiers 2025 ont été confirmées. La liquidation des dossiers et le paiement de ceux-ci auront lieu en 2026.

2.4 Achat tickets CB 2026 par les entités

Le BWBC pourrait acheter 150 tickets et Liège 100 tickets pour un total de 250 tickets.

La DG prendra contact avec VV afin qu'une proposition de prix soit formulée.

3. Technique

3.1 Réforme des IP : répartition des coûts

Le DT attend le retour des CP par rapport au projet des U13 afin de se prononcer sur les orientations finales.



3.2 Retours sur la formation Alpha - votre avis sur la notion de recyclage

C'est un succès. 76 entraîneurs étaient présents lors de la première séance et 83 sont inscrits pour la deuxième séance.

Au minimum 50 entraîneurs sont déjà inscrits aux séances 3, 4 et 5, ce qui implique qu'aucun coût ne sera imputé aux entités pour les cinq premières séances.

3.3 Visite du club de Charleroi pour solde du subside du Pôle d'excellence

Une demande d'entretien a été envoyée par le DT au Club de Charleroi la semaine dernière. Il sera accompagné de D. Van Bever.

3.4 Evolution du centre fédéral masculin

Le DT constate à nouveau que nos espoirs francophones masculins ne jouent pas assez dans leurs équipes respectives, contrairement aux espoirs féminins.

Il propose d'organiser 10 matches amicaux sur la saison : 6 rencontres durant les stages et 4 rencontres supplémentaires contre des adversaires proches.

Par ailleurs, une demande conjointe des Directeurs techniques flamand et francophone est formulée :

- la possibilité pour les espoirs francophones masculins de jouer contre l'équipe de Topvolley Vilvoorde (Nat 1) ;
- la possibilité pour certains joueurs francophones de disputer certains matches de championnat avec cette même équipe.

Le DT demande dès lors qu'une étude de faisabilité réglementaire soit menée au niveau de la FVWB et de Volley Belgium, afin de vérifier si ces options sont possibles.

4. Arbitrage

4.1 Entrevue et décision sur la candidature du Responsable Arbitre

Candidature d' Eric Humblet à ce poste

Vote : 7 OUI et 1 abstention



E. Humblet intègre directement la réunion.

Le CA rappelle qu'il est préférable de ne pas cumuler la fonction de Responsable de l'arbitrage à la FVWB et celle de Responsable de l'arbitrage au sein d'un Comité provincial.

En l'absence de remplaçant à ce stade, une période transitoire est prévue, durant laquelle E. Humblet assurera la formation d'un successeur, afin de permettre une reprise d'ici janvier 2027.

5. Compétition

5.1 Entrevue et décision sur la candidature du Responsable compétition

Candidature d'Alain Michaux à ce poste.

Vote : 8 OUI

A. Michaux intègre directement la réunion.

5.2 Respect du règlement relatif aux équipes d'un même club évoluant dans une même série

Il apparaît que le règlement n'a pas été respecté et que certains clubs concernés n'ont pas disputé leurs deux rencontres lors de la première partie de la saison.

Il leur est dès lors imposé de jouer ces matches avant le 28 février 2026, sous peine de forfait.

A.-M. Habets se charge de la communication aux clubs.



6. Volley Belgium

6.1 Niveau de la carte de coach pour la Nat 1

Le CA décide de s'aligner avec VV et valide la proposition de diminuer les exigences en matière de diplômes ADEPS pour le coaching en Nat 1.

À partir de la prochaine saison, le diplôme B sera désormais requis.

Action : l'article 316, pt 4 de notre ROI de la FVWB devra être adapté sur ce point.

6.2 Application uniforme de la réglementation en VB

F. Offermans souligne l'importance d'une application identique de la réglementation au niveau national belge, tant du côté francophone que du côté flamand.

6.3 Finales nationales 2026 - Modalités relatives à l'utilisation des tablettes et aux marqueurs

D. Vanleeuw informe que le cahier des charges des finales nationales a été modifié récemment. Alors qu'auparavant la fourniture des marqueurs incombait aux clubs participants, cette responsabilité revient désormais au club ou à l'entité organisatrice.

Il apparaît toutefois que cette exigence est techniquement difficile, voire impossible à mettre en œuvre pour les organisateurs.

Dès lors, il est demandé aux représentants à VB de porter ce point à l'attention de son CA, afin de faire modifier cette disposition et de revenir à la situation précédente.

Fin du CA à 23h00